



FEUILLE D'INSCRIPTION
Aux accueils périscolaires :
Matin – Midi – Soir
Accueil de loisirs du mercredi
ANNÉE 2023-2024

R.P.I.
Entourez l'école concernée :
ASCROS – LA PENNE

PRÉAMBULE :

Les inscriptions sont réalisées pour l'année scolaire. Les familles peuvent changer leur situation auprès du régisseur ou de façon dématérialisée sur le portail famille : www.portailfamille.alpesdazur.fr

Les inscriptions sont modulables en ligne, dans les délais prévus à l'article 3.1 du règlement intérieur :

- 48 heures ouvrées avant, pour la restauration scolaire
- La veille avant 17 heures, pour les accueils périscolaires
- Le mardi de la semaine précédant le jour d'accueil, pour le mercredi

Les certificats médicaux ne sont pas pris en compte

ENFANT : Nom..... Prénom

Classe :

Enfant hébergé en famille d'accueil : OUI NON

Si garde alternée, préciser :

Semaine PAIRE

Semaine IMPAIRE

	OUI	NON
ALLERGIES ALIMENTAIRES	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
REPAS SANS PORC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*En cas d'allergies alimentaires, la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (P.A.I.) est exigée.

Renseignement auprès du régisseur : inscription@alpesdazur.fr

Accueils périscolaires : matin – midi – soir

Pour avoir l'accès à l'inscription des accueils périscolaires sur votre espace personnel du portail famille et inscrire votre enfant de façon ponctuelle, cochez la case suivante :

Si vous connaissez les jours de fréquentation souhaité, cochez les cases correspondant aux jours de présence de votre enfant :

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Restauration scolaire				
Accueil du soir à ASCROS				

Accueil de loisirs du mercredi

FONCTIONNEMENT :

2 lieux d'accueil : repas fournis

- À Pierrefeu : inscriptions auprès de l'association Bulle d'Aires <https://bullesdaires.org>
- À Puget-Théniers : inscriptions ci-dessous :

Les arrivées sont prévues entre 7h30 et 9h15 le matin et les départs s'effectuent entre 17h et 18h30 le soir.

Pour une inscription à l'année, cochez la case suivante :

Si vous connaissez les jours de fréquentation souhaité, cochez les cases correspondant aux jours de présence de votre enfant :

Mois	Mercredi			
Septembre	6	13	20	27
Octobre	4	11	18	
Novembre	8	15	22	29
Décembre	6	13	20	
Janvier	10	17	24	31
Février	7	14	21	
Mars	13	20	27	
Avril	3	10	17	
Mai	15	22	29	
Juin	5	12	19	26
Juillet	3			

Pour avoir l'accès à l'inscription des accueils sur votre espace personnel du portail famille et inscrire votre enfant de façon ponctuelle, cochez la case suivante :

N'oubliez pas de modifier le planning de votre enfant si vous l'inscrivez au ski le mercredi

INFORMATION : Inscription - Accueil de loisirs extrascolaire

2 lieux d'accueil :

À Roquestéron :

- L'accueil de loisirs extrascolaire des petites vacances est géré par la Communauté de Communes : (Automne : 2 semaines - Hiver : la 1ère semaine - Printemps : 2 semaines) inscription@alpesdazur.fr
- L'accueil de loisirs des grandes vacances est géré par l'association BULLE D'AIRES <https://bullesdaires.org> animation@bullesdaires.org 07.67.02.46.15 – (5 semaines).

À Puget-Théniers :

- L'accueil de loisirs extrascolaire est géré par l'ARIFE, Directrice : Angélique LORTHOY clsh.arife@orange.fr - 06.89.61.19.59 (Automne : 2 semaines, hiver : 2 semaines, printemps : 2 semaines et été : 5 semaines).

Règlement intérieur des accueils périscolaires

Je soussigné(e),....., certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur des accueils et m'engage à m'y conformer.

SIGNATURE DES RESPONSABLES LÉGAUX DE L'ENFANT